



# Présentation de *b-solutions*

Initiative promue par la DG REGIO de la Commission Européenne et administrée par l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE/AEBR)

**4 Juin 2025**

Mariane Bloudeau

Chargée de projet *b-solutions*



# Contexte de *b-solutions*



# Qu'est-ce que *b-solutions*?

- Initiative financée par l'UE, gérée par l'ARFE depuis 2018
- Identifier des solutions aux **obstacles juridiques et administratifs** entravant la coopération transfrontalière
- Au travers d'un soutien technique délivré par **des experts juridiques**



Brussels, 20.9.2017  
COM(2017) 534 final

COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE COUNCIL AND THE  
EUROPEAN PARLIAMENT

Boosting growth and cohesion in EU border regions



Brussels, 14.7.2021  
COM(2021) 393 final

REPORT FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT, THE  
COUNCIL, THE EUROPEAN ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE AND THE  
COMMITTEE OF THE REGIONS

EU Border Regions: Living labs of European integration

# Pourquoi *b-solutions* est important?

- **Soutenir le développement régional dans les régions frontalières**

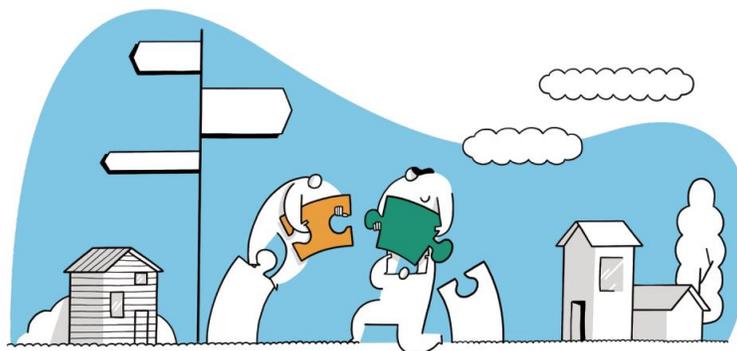
- Supprimer 1/5 des obstacles frontaliers pourrait entraîner une augmentation du PIB de 2 % dans les régions frontalières et la création d'un million d'emplois.

- **Accroître l'efficacité d'Interreg**

- Les analyses délivrées dans le cadre de *b-solutions* peuvent être utiles pour la mise en œuvre et le suivi des projets Interreg d'une part et la rédaction de futures notes de projets Interreg d'autre part.

- **Promouvoir des solutions de coopération innovantes ("laboratoires de l'intégration européenne")**

- Des régions transfrontalières bien intégrées et des travailleurs transfrontaliers capables de circuler et de travailler sans problème contribuent à la construction d'une Europe plus forte.



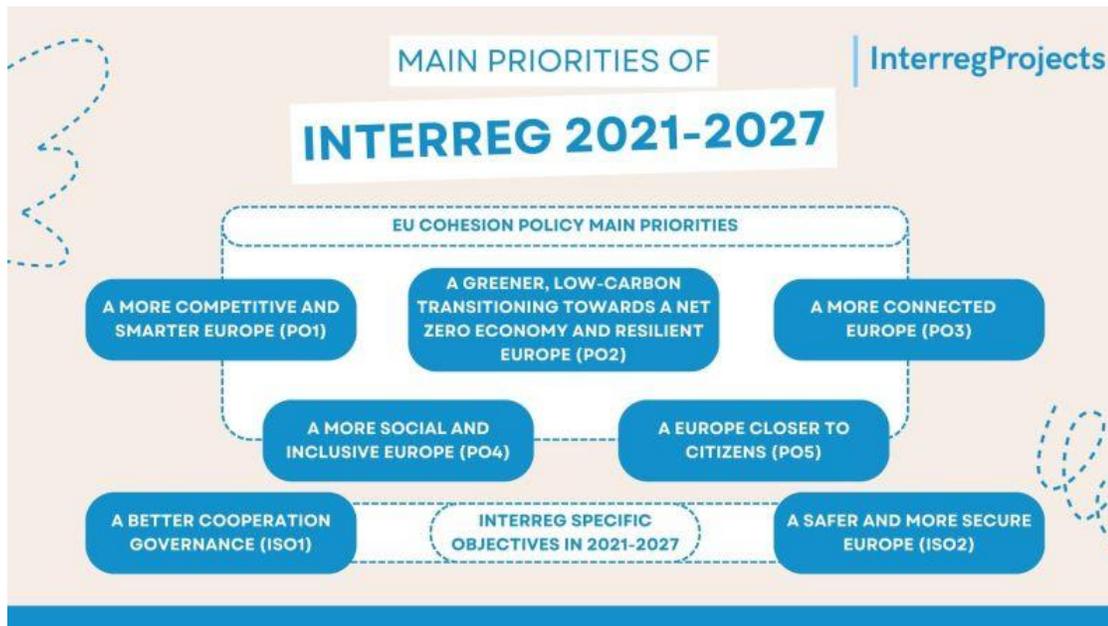
# *b-solutions*, un outil complémentaire à Interreg ISO1



L'objectif spécifique à Interreg n°1 (ISO1) – nouveauté de la programmation 2021-2027 s'intéresse notamment au:

- **Renforcement des capacités dans les institutions** des administrations publiques
- **La réduction des obstacles** qui entravent la coopération transfrontalière

Ces deux aspects font partie intégrante de *b-solutions* qui offre un soutien technique d'experts afin d'élaborer des solutions aux obstacles transfrontaliers rencontrés.



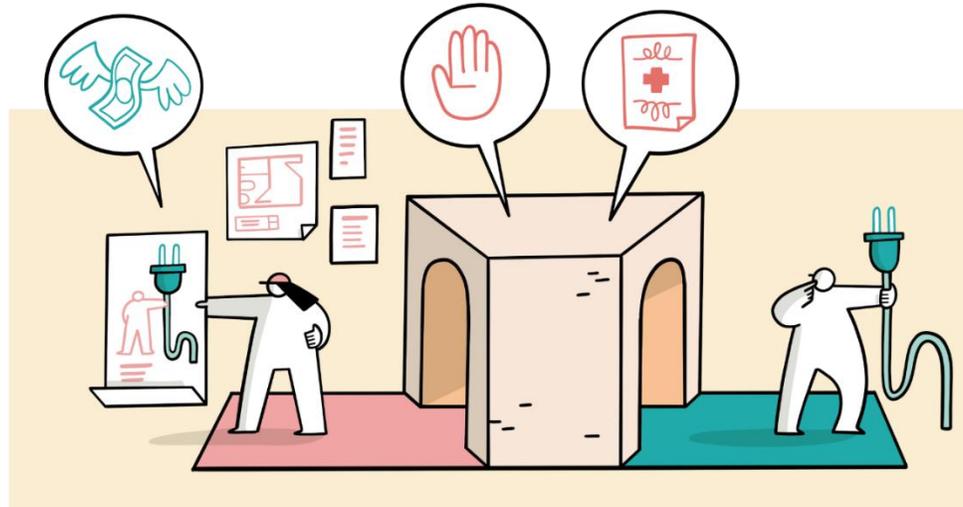
# Une boîte à outils pour renforcer la coopération transfrontalière

Traités binationaux (par exemple Aix-la-Chapelle, Barcelone...)

Cadre multilatéral (Benelux)

Accords bilatéraux ad hoc

Financement Interreg



GECT

*b-solutions*

BRIDGEforEU



# **Fonctionnement de *b-solutions***

## **- Objectif 1 Appel à nouveaux cas**

## Appel à nouveaux cas *b-solutions*

**Objectif:** Apporter une **expertise juridique à 60 cas** relatifs à la résolution d'obstacles transfrontaliers de nature juridique et/ou administrative

**Cible:** **Organismes publics** dans les régions frontalières (y compris les organismes publics équivalents);

et **structures transfrontalières** (Eurorégions, Groupements européens de coopération territoriale - GECT)

**Champ d'application:** Régions frontalières situées le long des **frontières intérieures terrestres et maritimes de l'UE** et le long des frontières de l'UE avec les pays de l'Association européenne de libre-échange (**AELE**) et ceux bénéficiant de l'instrument d'aide de préadhésion (**IAP**)

**Thèmes:** Coopération institutionnelle, Services publics, Marchés du travail et éducation et le pacte vert européen



## Quels types d'obstacles sont pris en compte?

Les obstacles juridiques et administratifs qui se posent lorsque:

- il existe des **législations différentes et incompatibles** des deux côtés de la frontière;
- il y a des incohérences **et des chevauchements entre les procédures administratives**;
- la loi européenne, nationale ou régionale applicable ne tient pas compte de la **spécificité des interactions transfrontalières**.

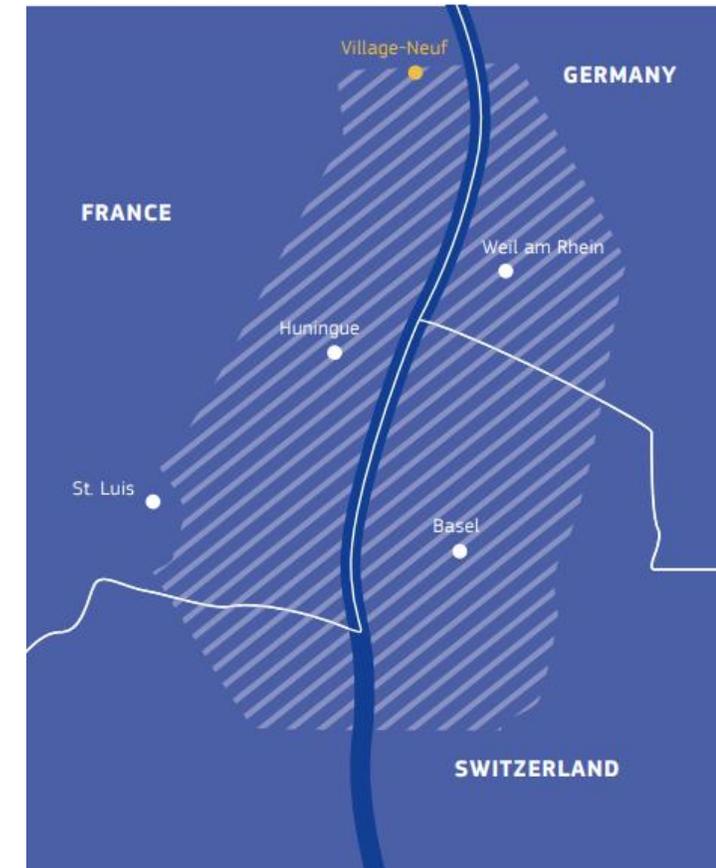


# 3Land- vers le traité d'État pour un pont au dessus du Rhin

Eurodistrict Trinational de Bâle / Trinationaler Eurodistrict Basel

## Obstacle:

- Différences entre les entités compétentes pour signer des traités bilatéraux entre la France et la Suisse
- Différentes règles nationales et locales sur la construction du pont (permis et approbations de planification, réglementations en matière de sécurité et d'entretien, contrôles aux frontières et aux douanes)



# Amélioration de la continuité écologique

Parc naturel régional du Doubs Horloger- France

## Obstacle:

Les efforts visant à relier le DoubsHorlogeren France et les parcs du Doubs en Suisse se concentrent sur la «continuité écologique» pour le mouvement des espèces et sont entravés par:

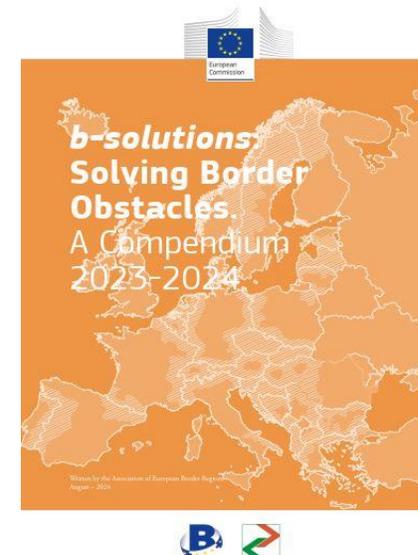
- Différences terminologiques et typologiques
- Mécanismes distincts de protection de l'environnement et autorités responsables de la gestion des aires protégées (différences de gouvernance)



# Pour en savoir plus

Analyse de 165 obstacles et solutions disponibles dans:

- 4 recueils de rapports
- 3 dossiers thématiques
- 2 livrets illustratifs



## Quel type de soutien est offert?

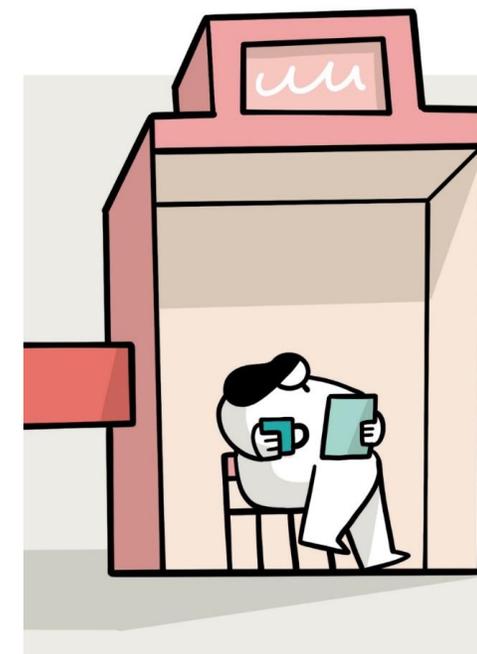
Les participants reçoivent les **conseils d'experts juridiques** qui coopèrent avec eux pour :

- définir l'obstacle
- identifier une ou plusieurs solutions possibles

Les experts *b-solutions* sont sélectionnés via un **appel à experts**.

Ils sont assignés aux cas sélectionnés sur la base de :

- leur **expertise**
- leurs **compétences linguistiques**
- leur **compréhension des territoires spécifiques**



# Comment cela marche?

Les experts effectuent l'analyse par le biais de **visites sur le terrain**.

Les experts sont missionnés pour **8,5 jours sur une période maximale de 3 mois**.

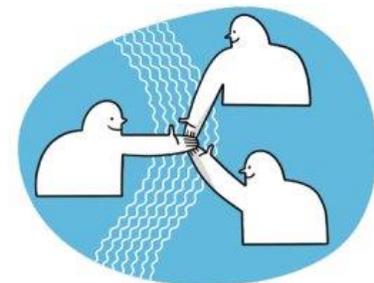
Les coûts et l'administration sont gérés par l'ARFE.

L'expert rédige un rapport sur l'obstacle et propose des solutions pour le surmonter.



# Qu'est-ce que les participants ont à faire?

- Organiser une **réunion de lancement** avec un expert au début de la période de conseil
- Collaborer avec l'expert et lui donner des **détails sur l'obstacle à analyser**
- **Aider** à organiser des réunions **pendant la visite de l'expert** sur le terrain ou des consultations en ligne
- Examiner et donner un **retour sur le rapport** de l'expert
- Après approbation du rapport final par l'ARFE, **remplir une fiche d'information** d'une page sur la coopération, les entités impliquées et les prochaines étapes prévues pour la mise en œuvre de la solution.



# Comment postuler?



Site web *de b-solutions*

-> Appel « Nouveaux cas »

<https://www.b-solutionsproject.com/appe%l%20%u00e0%20propositions>

Les candidatures sont examinées en continu avec une mise en œuvre immédiate et peuvent être soumises dans n'importe quelle langue européenne.

Date limite: 27 février 2026





# Comment préparer une candidature

# Informations requises

- Informations générales sur le candidat et le co-candidat, si pertinent

- Titre de votre cas d'obstacle

➔ Description d'un obstacle réel et documenté

➔ Explication du bénéfice potentiel pour la coopération transfrontalière si l'obstacle était résolu

➔ Description du mandat du candidat ou du partenaire pour concevoir les solutions

➔ Explication du potentiel de répliquabilité de l'action

- Informations sur la zone frontalière concernée

- Possibilité de télécharger des documents pour appuyer la candidature



## Critère 1: Description de l'obstacle

- Quel est le **contexte général** dans lequel l'obstacle se pose?
  - Selon vous, quelles **dispositions juridiques ou administratives** sont à l'origine de l'obstacle?
  - Comment la coopération avec votre voisin(s) est-elle **affectée par l'obstacle**?
  - Quels types **d'actions ou de services sont empêchés ou limités** par l'obstacle? (entrave à la mobilité transfrontalière des citoyens et/ou des travailleurs, limite de l'accès aux services de santé aux citoyens résidant de l'autre côté de la frontière, etc.)
- > Partagez les obstacles auxquels vous faites face dans votre région!

## Critère 2: Potentiel pour la coopération transfrontalière

- La thème de l'obstacle **est-il pertinent** pour les interactions transfrontalières dans votre région?
- L'obstacle spécifique entraîne-t-il une **réduction significative** de ces interactions?
- Si l'obstacle est résolu, la **coopération transfrontalière sera-t-elle renforcée**?
- Comment ça? (échanges plus fréquents, plus de volonté de franchir la frontière, développement économique, etc.)

> Partagez les obstacles auxquels vous faites face dans votre région!

## Critère 3: Mandat

- Avez-vous le **mandat légal** de promouvoir la coopération transfrontalière et d'intervenir sur le thème de l'obstacle?
  - Si vous n'avez pas de mandat légal pour promouvoir la coopération transfrontalière et sur le thème de l'obstacle, **qui impliqueriez-vous** dans la mise en œuvre des solutions?
  - **Comment** pouvez-vous impliquer l'organisme compétent identifié?
- > Partagez les obstacles auxquels vous faites face dans votre région!

## Critère 4: Réplicabilité

- **Où** pensez-vous qu'une solution potentielle pourrait être mise en œuvre avec succès?  
Le long d'autres frontières dans différentes régions de l'UE?  
Ou dans d'autres frontières de l'UE présentant des caractéristiques très spécifiques?  
Ou à d'autres frontières des mêmes pays, dans des conditions très spécifiques?

> Partagez les obstacles auxquels vous faites face dans votre région!

# Attention!

-  **Concentrez-vous sur un obstacle:** Chaque candidature doit répondre à un obstacle juridique ou administratif spécifique.
-  **Exhaustivité:** Remplissez tous les champs obligatoires du formulaire de demande.
-  **Langue:** Remplissez le formulaire de candidature dans la langue européenne de votre choix. Utilisez l'outil [eTranslation](#) si nécessaire pour soumettre en anglais.
-  **FAQ & lignes directrices:** Consultez la [Foire aux questions](#) et les [lignes directrices](#) disponibles sur le site Web pour obtenir des instructions détaillées.
-  **Soumission:** Soumettez la demande par voie électronique au moyen du formulaire en ligne accessible à l'adresse <https://www.b-solutionsproject.com/call-for-proposals>.



# Fonctionnement de *b-solutions*

## - Objectif 2 Soutien et tutorat supplémentaires

## *Quel type d'aide est fourni au titre de l'objectif 2?*

- **Support technique supplémentaire** jusqu'à 9 jours d'un expert qui élabore la solution choisie pour faire avancer sa mise en œuvre
- **Mentorat** de l'experte, Caitriona Mullan
- **Une subvention pouvant aller jusqu'à 3 000 €** pour l'organisation d'un atelier ou d'une table ronde impliquant les autorités compétentes pour la mise en œuvre de la solution



# Contact

Courriel : [b-solutions@aebr.eu](mailto:b-solutions@aebr.eu)

Téléphone: +49 176 42 090 666

Réservez un créneau pour un appel individuel: <https://calendly.com/b-solutionsaebr/30min>

Plus d'informations sur <https://www.b-solutionsproject.com>

